



Avis : Vous devez **obligatoirement** remplir ce formulaire si vous avez soumis une demande de sélection permanente en ligne et que vous désignez un mandataire pour vous représenter dans vos démarches auprès du Ministère.

Renseignements sur l'identité

Sexe	Féminin	Masculin	<input type="text"/>	
			Numéro de la demande de sélection permanente en ligne (si connu)	
<input type="text"/>		<input type="text"/>		
Nom de famille à la naissance		Prénom(s)		
<input type="text"/>				<input type="text"/>
Lieu de naissance (Ville, province/région, pays ou territoire, citoyenneté/nationalité)				Date de naissance (année/mois/jour)

Adresse de résidence

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro	Rue	Appartement	Ville
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Province/Région		Code postal	Pays ou territoire
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone au domicile		Téléphone au travail	Courriel

Déclaration du candidat

Je, soussigné(e) déclare solennellement, en mon nom et au nom des personnes incluses dans ma demande de sélection permanente, ce qui suit :

- Les renseignements inscrits dans ma demande et présentés au ministre ainsi que, le cas échéant, toutes modifications subséquentes sont véridiques, complets et exacts. Il en est de même pour les renseignements figurant dans les documents que je présenterai en soutien de ma demande.
- Je comprends et accepte les faits suivants, dont mon représentant m'a informé(e) :
 - Le Ministère peut vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et, si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou que j'aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de sélection permanente, je commets une infraction à la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1);
 - Le Ministère peut rejeter toute demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur;
 - Le Ministère peut refuser d'examiner la demande de sélection d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, directement ou indirectement, un renseignement ou un document faux ou trompeur;
 - Le Ministère peut annuler une décision lorsque la demande relative à cette décision contenait un renseignement ou un document faux ou trompeur, lorsque la décision a été prise par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister;
 - Il pourrait être difficile pour moi d'obtenir au Québec un emploi correspondant à ma formation ou à mon expérience et la situation du marché du travail est susceptible de changer d'ici à mon arrivée au Québec;
 - Il m'incombe d'assumer les dépenses liées à mon établissement et, le cas échéant, à celui des membres de ma famille.

En foi de quoi, j'ai signé à	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Ville et pays (ou territoire)	Date (année/mois/jour)
<input type="text"/>		
Signature		